



Ce qui nous préoccupe...



Rapport annuel 2003-2004
Conseil Régional de l'Environnement de la
Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Table des matières

| | |
|---|----|
| Mot du président du conseil d'administration..... | 4 |
| Mot de la coordonnatrice..... | 5 |
| Organigramme..... | 6 |
| Profil du CREGÎM..... | 7 |
| Rapport d'activités..... | 9 |
| Plan d'action 2003-2004..... | 17 |
| Rapport des vérificateurs..... | 21 |
| États financiers..... | |
| Code d'éthique des administrateurs..... | 22 |

1-877-534-4498
cregim@globetrotter.net

RAPPORT ANNUEL

2003-2004



Projet d'inventaire de la zostère marine- Gaspé- Photo CREGÎM

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifce Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec)
G1R5V7

Monsieur le Ministre,

Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) est extrêmement fier de vous présenter son rapport annuel pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004. Ce rapport fait état de l'ensemble des activités de l'organisme et de sa santé financière. Y sont aussi incluses, certaines informations d'intérêt public.

Nous profitons également de cette occasion pour réitérer l'offre de notre entière collaboration lorsque sera venu le temps de se concerter et de mettre en œuvre vos priorités d'actions en matière d'environnement.

Le CREGÎM manifeste toujours son grand intérêt à promouvoir le développement durable en région et vous assure que sa mission *d'informer, de sensibiliser et conseiller* les intervenants du milieu dans les dossiers de développement se veut bien efficace, comme en fait foi ce rapport. Les Conseils Régionaux de l'Environnement (CRE) seront toujours « vos yeux et vos oreilles » dans chacune des régions du Québec et de bons collaborateurs en matière de concertation environnementale.

En espérant vous accueillir bientôt en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, nos salutations les meilleures.

Pierre Desmeules
Président du CREGÎM

CD/cd

Mot du président



Pour les citoyens et citoyennes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, 2003-2004 représente une année de mobilisation populaire et de prise de conscience environnementale. La solidarité des gens d'ici et des Îles a été remarquable lorsqu'est venu le temps de se positionner sur les projets qui ont défrayé les manchettes soit : l'incinération de sols contaminés à Belledune et l'exploration gazière et pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent. À chaque fois, le CREGIM était de la partie : il a soutenu techniquement et financièrement les initiatives de la Coalition retour à l'expéditeur et est allé présenter un mémoire sur l'exploration gazière aux Îles-de-la-Madeleine.

Dans le quotidien, l'équipe du CREGIM n'a pas chômé comme en témoigne l'impressionnant rapport d'activités. Vous remarquerez que plusieurs dossiers ont été menés de front et que pratiquement tous les projets inscrits au plan d'action ont été réalisés. Le CRE a été présent tant sur la scène locale (Comité de gestion intégrée du barachois de Carleton, participation au BAPE sur les projets de parcs éoliens à Murdochville, Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure) que sur la scène régionale (membre de la Commission sectorielle forêt, inventaire des herbiers de zostère marine, projet du cycle de l'eau).

Il est important de souligner l'implication et le dévouement de tout le personnel du CREGIM. Ils ont accompli un travail incroyable. Ils méritent tous et toutes nos félicitations. Nous avons la chance d'avoir à notre disposition un groupe de gens passionnés, mené de main de maître par la directrice Caroline Duchesne et qui ont à cœur le développement écologiquement viable de notre belle région.

Enfin, merci aux membres du conseil d'administration de s'impliquer dans cette belle mission qu'est la protection de l'environnement. Nous avons entrepris ensemble un travail de longue haleine qui demande de la constance et une dose de courage car les fruits de notre labeur peuvent parfois mettre du temps à mûrir.

Gardons le cap! Nous sommes certainement sur la bonne voie.

Pierre Desmeules, président

Mot de la directrice



Caroline Duchesne, directrice

Soupir! Une autre année de terminée! Pourtant, cela ne signifie en rien que la tâche est en partie achevée! Au contraire, les dossiers environnementaux se sont multipliés de façon phénoménale en région. On peut dire aussi que la population en général a démontré cette année un intérêt grandissant pour la cause environnementale. Un pas en avant pour la sensibilisation, l'information et l'éducation relative en environnement. Le CREGÎM se réjouit de ce constat qui procure l'encouragement nécessaire pour entamer du bon pied une autre année. Un vent d'énergie!

Le CREGÎM travaille continuellement à améliorer son implication auprès de la population. En 2003-2004, des efforts de visibilité ont été accentués afin d'offrir un meilleur service aux citoyens répartis sur le territoire. C'est un travail ardu, mais combien nécessaire!

En terminant, un message d'intérêt public :

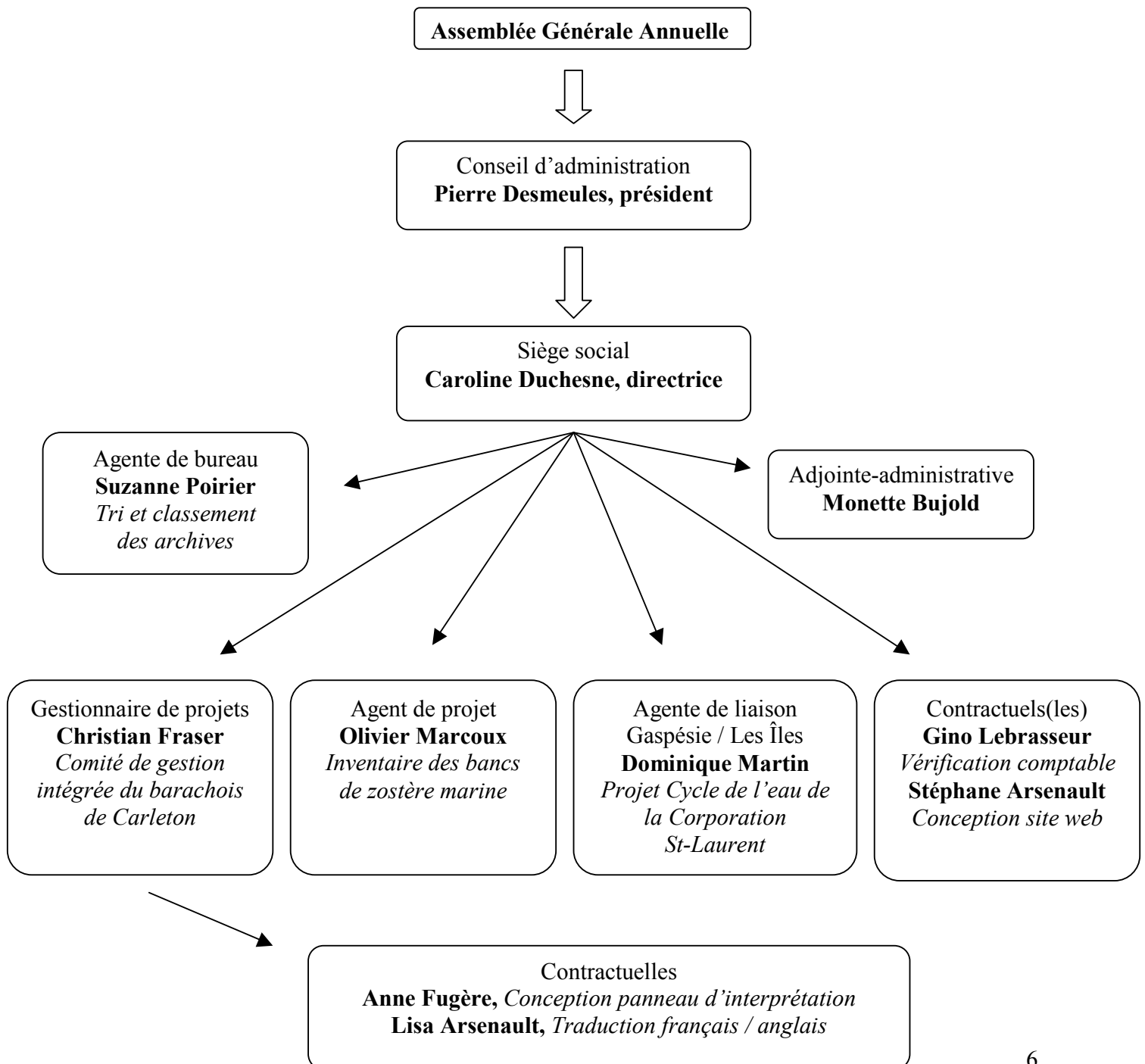
Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM), gestionnaire du Fonds Régional en Environnement (FRE), est autorisé par l'Agence des douanes et du Revenu Canada (Organisme de bienfaisance enregistré) à émettre des reçus pour fin d'impôt à toute personne ayant effectué un don à l'organisme et/ou à son fonds. Dans le cas du fonds (FRE), le CREGÎM s'est engagé à redistribuer les argents reçus en dons par l'entremises de subventions accordées aux organismes à but non lucratif déposant une demande d'aide financière à la réalisation de projets visant la protection, la sauvegarde et la mise en valeur de l'environnement. La totalité des dons et la totalité des argents perçus en membership au CREGÎM ont été versées dans le compte distinct du FRE. Aucun frais d'administration n'a été retenu sur les dons et / ou membership.

Que l'année 2004-2005 soit remplie de beaux projets, pour le mieux être de notre qualité de vie en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

Caroline Duchesne
Directrice du CREGÎM

Organigramme

CREGIM



Profil du CREGÎM

Introduction

En novembre 1995, le Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec (CREEQ) fondé en avril 1977, devient deux CRE distincts soient : le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Conseil Régional de l'Environnement du Bas-St-Laurent (CREBSL).

Le CREGÎM est un organisme sans but lucratif voué à la conservation et à la protection de l'environnement reconnu par le Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), et reconnu par la suite par le Ministère de l'Environnement du Québec (MENVQ). Il agit comme agent de concertation, de sensibilisation et d'éducation populaire auprès de l'ensemble de la population régionale et comme interlocuteur privilégié auprès des gouvernements en matière de consultation dans la région.

Siège social :

106A Port-Royal, suite 103, Bonaventure, Québec, G0C 1E0
(418)534-4498 tél. (418)534-4122 téléc. 1-800-534-4498 Sans frais
cregim@globetrotter.qc.ca

Le conseil d'administration

Tel que stipulé dans les « Règlements généraux », le conseil d'administration se compose de 9 personnes; 5 personnes oeuvrant dans des organismes dont le but principal est la protection de l'environnement, 3 personnes oeuvrant dans différents secteurs d'activités dans le domaine public, parapublic ou privé, et 1 personne cooptée par le conseil d'administration en fonction de son intérêt envers l'environnement.

Afin de respecter ses engagements envers les membres, les administrateurs au conseil d'administration (2003-2004) se sont réunis 8 fois durant l'année. De plus, des sous-comités ont été formés afin de répondre à différents besoins ponctuels.

Les 8 rencontres du conseil d'administration se répartissent de la façon suivante :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| 1) 15 avril 2003 | 5) 3 septembre 2003 |
| 2) 26 mai 2003 | 6) 4 novembre 2003 |
| 3) 10 juin 2003 (AGA) | 7) 18 décembre 2003 |
| 4) 10 juin 2003 | 8) 5 février 2004 |

Consultations par courriel :

- 1) 1^{er} octobre 2003
- 2) 27 novembre 2003
- 3) 13 mai 2003
- 4) 25 juin 2003

Composition du conseil d'administration 2003/2004

| <u>NOM</u> | <u>POSTE</u> | <u>SECTEUR</u> | <u>MRC</u> |
|---------------------|-----------------|----------------|----------------------|
| Pierre Desmeules | président | Environnement | Avignon |
| Ronald Arsenault | vice-président | Environnement | Bonaventure |
| Véronique Henry | administratrice | Cooptée | Bonaventure |
| Marie-Josée Bernard | administratrice | Environnement | Bonaventure |
| Christian Pelletier | administrateur | Municipal | Haute-Gaspésie |
| Benoît Boudreau | administrateur | Environnement | Îles-de-la-Madeleine |
| Dominic L.Perreault | administrateur | Parapublic | Côte-de-Gaspé |
| Nicole Lapointe | administratrice | Privé | Bonaventure |
| Yvon Audet | administrateur | Environnement | Bonaventure |

Élections 2004/2005

Mandats terminés :

- Nicole Lapointe
- Dominic L. Perreault
- Marie-Josée Bernard
- Yvon Audet

Mission

Le CREGÎM informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers de développement durable afin que la région puisse se développer tout en protégeant ses richesses naturelles. Il recommande et coordonne des recherches, des projets. Il développe des partenariats avec le milieu et favorise la promotion du développement durable.

Rapport d'activités

(année financière 2003-2004)

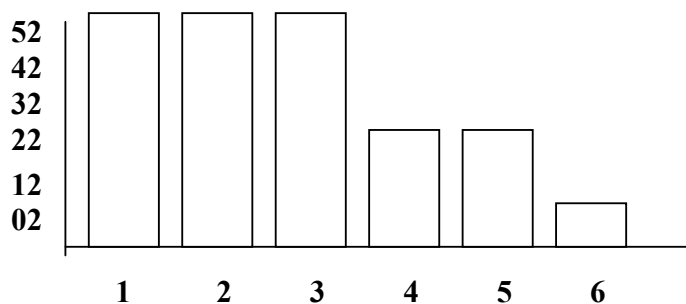
Ressources humaines

Depuis le 23 octobre 2000, Caroline Duchesne assume la direction du CREGÎM. À son embauche, la directrice faisait « cavalier seul ». En mars 2002, la directrice et les administrateurs entament un processus de sélection pour l'embauche d'un gestionnaire de projets qui coordonne depuis, le Comité de gestion intégrée du barachois de Carleton. En août 2002, le CREGÎM embauche une secrétaire adjointe-administrative pour un poste permanent au CRE.

Pour 2003-2004, le CREGÎM a accueilli aussi une agente de liaison de la Gaspésie et des Îles, pour la réalisation du projet de la Corporation St-Laurent, « Cycle de l'eau », une agente de bureau pour l'organisation des archives du CREGÎM et un agent de projet pour la réalisation d'un inventaire des bancs de zostère marine. De plus, en 2003-2004, le CREGÎM a fait appel à quatre (4) contractuels(les); conception graphique d'un panneau d'interprétation, traduction du français à l'anglais, vérification comptable de l'entreprise et des projets ainsi que la conception du site web.

Suite à l'obtention de subventions diverses, le CREGÎM a offert en 2003-2004, de l'emploi à 6 personnes en plus de 4 contrats octroyés à des travailleurs autonomes.

Nombre de semaines travaillées



Les employés au CREGÎM

Le CREGÎM a versé en 2003-2004, une masse salariale totale de 102 250 \$.

Protocole d'entente entre les « CRE » et le Ministère de l'Environnement du Québec

Le protocole d'entente accordant une subvention statutaire aux Conseils Régionaux de l'Environnement et de son Regroupement, échu depuis le 31 mars 2001, a finalement été reconduit pour les 3 prochaines années, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2006. Après plusieurs rencontres entre le comité de travail du Regroupement National des Conseils Régionaux de l'Environnement du Québec (RNCREQ) et le Ministère de l'environnement (MENV), les signatures ont eu lieu le 13 avril dernier et d'autres négociations restent à venir.

Depuis l'arrivée du gouvernement actuel, avec l'honorable Premier Ministre Jean Charest, le RNCREQ a entrepris de nouvelles négociations avec le Ministère de l'Environnement et son nouveau chef, le ministre Thomas J. Mulcair. Le respect du financement pour l'année 2004-2005 devrait être maintenu mais rien n'est certain pour honorer la troisième année du protocole d'entente. Les négociations sont toujours en cours.



RÉALISATIONS 2003-2004

*LES ACTIONS PRÉVUES, MISES EN VALEURS PAR UN CARACTÈRE GRAS, SIGNIFIENT QU'ELLES ONT ÉTÉ RÉALISÉES.

PREMIER VOLET : DOSSIERS RÉGIONAUX

| # | Thématiques | Objectifs généraux | Objectifs spécifiques | Actions prévues | Réalisations 2003-2004 |
|---|---|--|--|--|--|
| 1 | Éducation relative à l'environnement (ERE) | Maintenir un haut niveau d'ERE sur le territoire | - Soutenir et promouvoir des projets en ERE; - Assurer la diffusion de l'information et des programmes en ERE; - Assurer une bonne communication entre les organismes actifs en ERE. | • Promouvoir et rendre disponible le répertoire québécois des programmes en ERE | <ul style="list-style-type: none"> • La parution du répertoire a accusé plus d'une année de retard. Il importera à chacun de valider et de mettre à jour les informations inscrites sur le site Web de l'AQPERE. • Le CREGÏM, par courrier électronique, a informé ses membres et partenaires des activités en ERE connues sur le territoire. • Planification, à l'intérieur du projet zostère, d'une activité communautaire de sensibilisation par secteur visité. Celles-ci auront lieu à l'été 2004. |
| 2 | Milieux naturels (incluant les écosystèmes sensibles) | Protéger, mettre en valeur et appuyer le développement durable des milieux : <ul style="list-style-type: none"> - forestiers - aquatiques - humides - côtiers - agricoles | - Protéger les espèces menacées; - Protéger les habitats et la faune; - Protéger les paysages naturels; - Encourager des solutions concrètes à la coupe forestière abusive sur lots privés et publics; - Soutenir les organismes dans leurs actions de protection et de réhabilitation; - Appuyer et/ou réaliser tous projets valables visant la protection des espèces menacées, le développement durable, la protection et la mise en valeur des habitats; - Soutenir les actions concertées et les processus de gestion intégrée. - Soutenir les efforts éducatifs et protéger le milieu face aux OGM et aux pesticides; | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et informer les membres, les partenaires et la population sur les différentes problématiques • Améliorer et rendre disponible la présentation sur l'érosion côtière; • Participer au Comité GIRN (gestion intégrée des ressources naturelles); • Participer à la table de concertation du littoral de Bonaventure; • Participer au Comité des usagers de la baie de Cascapédia; • Coordonner un comité de concertation pour le barchois de Carleton. • Inventorier les herbiers de zostère du barchois de Carleton, du barchois de Bonaventure, de la Baie de Cascapédia, de la Baie de Gaspé, des Îles-de-la-Madeleine et d'une partie de la Côte-Nord. | <ul style="list-style-type: none"> • Subvention accordée par le FRE au projet de Benoît Tremblay, un botaniste consultant; Inventaire floristique des talus d'éboulis et des escarpements rocheux entre Ruisseau-Castor et Anse-à-Valleau, Gaspésie septentrionale (juillet 2003) • Subvention accordée par le FRE au Bioparc de la Gaspésie pour leur projet de sensibilisation à la biodiversité du barchois de Bonaventure (août 2003) • Subvention accordée par le FRE au Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine pour la production d'un guide de bonnes pratiques pour la cueillette de canneberge (septembre 2003) • Appui à la Zip Baie-des-Chaleurs pour la production d'une trousse éducative traitant de l'habitat du grand héron (milieux humides côtier) (avril 2003) • Appui à l'Association forestière du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie pour leur projet de sensibilisation au développement durable et à la pérennité des ressources naturelles. (avril 2003) • Appui au Bioparc de la Gaspésie et subvention accordée par le FRE pour leur projet de réalisation d'un documentaire appelé « L'avenir de nos ressources » (avril et juin 2003) • Appui à la SCÏM pour une demande au Programme de soutien aux organismes environnementaux (février 2004) • Appui à l'Association des pêcheurs sportifs de la rivière Bonaventure pour leur projet de Cartographie et création d'une base de données multi-ressources sur la rivière Bonaventure (février 2004) • Appui au Comité de bassin versant de la rivière Bonaventure pour leur projet de rassembler et de rendre disponible toutes sources d'informations en lien avec le bassin versant pour une meilleure gestion de la Rivière Bonaventure (février 2004) • Planification, à l'intérieur du projet zostère, d'une activité communautaire de sensibilisation par secteur visité. Celles-ci auront lieu à l'été 2004. • Début des travaux d'inventaire des herbiers de zostère (septembre 2003 à mars 2004) Poursuite des travaux jusqu'en novembre 2004 • Caractérisation (avec Pascal Bernatchez de l'UQUAR) du littoral entre Bonaventure et Carleton-Saint-Omer (juillet 2003) • Organisation d'une causerie sur les oiseaux du barchois de Carleton par Louis Bujold (juillet 2003) • Organisation d'une conférence sur la sterne, donnée par Magella Guillemet, à Carleton (septembre 2003) • Lettre de requête envoyée au ministre délégué Pierre Corbeil pour l'inciter à octroyer un pouvoir d'enquête à la Commission Coulombe (septembre 2003) • Participation au Colloque Bio, à Carleton (novembre 2003) |

| | | | | | |
|---|----------------------------------|---|--|--|---|
| | | | | | <ul style="list-style-type: none"> • Promotion du réseau de distribution de produits biologiques régionaux (depuis janvier 2004) • Présentation Power Point du projet zostère au 10 comités de gestion intégrée du territoire concerné par ce projet (janvier 2004) • Production et distribution du bulletin de liaison Écogîm, spécial « eau douce » (mars 2004) • Participation active au Comité GIRN (gestion intégrée des ressources naturelles) • Participation active (administrateur) au Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne (février 2004) • Participation aux ateliers de conservation à Québec de l'UQCN où le CREGÎM a fait une présentation Power Point concernant le suivi communautaire à l'intérieur du projet zostère (mars 2004) • Projections de films engagés, au Vieux Collège de Bonaventure (tous les mercredis de mars) • Participation à la pré-consultation de la Commission Coulombe à Bonaventure (mars 2004) • Participation active au Comité des usagers de la baie de Cascapédia • Coordination du comité de gestion intégrée du barachois de Carleton • Participation active à la Commission sectorielle « Forêt » du CRCDGÎM • Suivi des travaux de l'UTTGM • Participation active au Comité adviseur de Temrex |
| 3 | Gestion de l'eau | Assurer le maintien de la qualité de l'eau sur le territoire | - Soutenir les différents intervenants impliqués dans la problématique sur les bassins versants; | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes sources de contamination, les habitudes de consommation et à l'importance de protéger l'eau potable. • Participer activement au comité de gestion par bassin versant de la rivière Bonaventure | <ul style="list-style-type: none"> • Production et distribution du bulletin de liaison Écogîm. Edition spéciale «eau douce». (mars 2003) • Membre actif du Comité provisoire du Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure. • Coordination du comité de gestion intégrée du barachois de Carleton • Participation active et/ou collaboration avec les autres comités de GI (Bonaventure, Cascapédia, Îles-de-la-Madeleine, Gaspé et Côte-Nord) • Embauche d'un agent de liaison de la Corporation Saint-Laurent chargé de promouvoir l'eau douce dans le cadre de leur projet – Cycle de l'eau - (août 2003 à avril 2004) • Tenue d'un kiosque à New-Richmond «EAUsez votre santé» où la récolte d'échantillons d'eau de puit a été réalisée pour analyse d'eau gratuite (novembre 2003) • Organisation d'une visite à la station d'eau potable de Maria avec interprétation pour les enfants (novembre 2003) • Organisation et animation à la Journée Nationale des Débrouillards (décembre 2003) • Soutien aux étudiants pour la tenue d'un kiosque sur l'eau à la Polyvalente de Bonaventure (décembre 2003) • Participation à l'organisation de la journée mondiale de l'eau du 22 mars (mars 2004) • Pose d'économiseurs d'eau dans les toilettes de l'école primaire de Bonaventure (mars 2004) |
| 4 | Gestion des matières résiduelles | Améliorer la gestion des matières résiduelles sur le territoire | - Améliorer les connaissances sur les diverses options de gestion des matières résiduelles; - Encourager les méthodes de gestion de matières résiduelles respectueuses de l'environnement; - Appuyer tous projets valables favorisant une bonne méthode de gestion et/ou la diminution des matières résiduelles. | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes problématiques de gestion; • Favoriser l'action concertée et participer aux processus de gestion intégrée du territoire. • Suivre de près le dossier d'agrandissement du Lieu d'Enfouissement Sanitaire (LES) de New-Richmond; | <ul style="list-style-type: none"> • Suivi du dossier concernant le site d'enfouissement sanitaire de New-Richmond • Promotion du guide « Le compostage facilité » de Nova Envirocom • Soirée d'information publique à Paspébiac ; présentation du « PGMR » des MRC d'Avignon et Bonaventure (juin 2003) • Sensibilisation auprès des élus et du ministère concerné au sujet de la gestion des carcasses d'animaux morts (octobre 2003) |

| | | | | | |
|---|---------|---------------------------------------|---|---|---|
| 5 | Énergie | Assurer la saine gestion de l'énergie | - S'assurer que le développement de l'énergie protège les milieux naturels (incluant les écosystèmes sensibles); - Suivre les travaux de la Régie de l'Énergie | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population à la conservation de l'énergie; • Suivre le processus de consultation et de concertation régionale en matière de développement éolien; • Appuyer et assister le RNCREQ dans leur démarche de concertation auprès de la Régie de l'Énergie | <ul style="list-style-type: none"> • Soirée d'information publique organisée par le BAPE sur les deux projets de parcs éoliens à Murdochville (septembre 2003) • Positionnement du CREGÎM dans le dossier Prospection gazière et pétrolière, communiqué et entrevues (octobre 2003) • Consultation publique à Ste-Anne-des-Monts pour le PRDTP du MRN en vue d'implantation d'éoliennes (novembre 2003) et dépôt d'un mémoire au MRN (novembre 2003) • Participation à la première partie des audiences du BAPE sur les projets de parcs éoliens à Murdochville (décembre 2003), et dépôt d'un mémoire au BAPE (janvier 2003) |
|---|---------|---------------------------------------|---|---|---|

DEUXIÈME VOLET : PRÉSENCE EN RÉGION

| # | Thématiques | Objectifs généraux | Objectifs spécifiques | Actions | Réalisations 2002-2003 |
|---|-----------------------------|---|-----------------------|--|--|
| 6 | Concertation avec le milieu | Assurer la représentation du CREGIM sur les différents comités de concertation de la région | | <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la commission sectorielle « Environnement » du CRCD • Participer à la Commission sectorielle « Forêt » du CRCD • Participer au Comité agro-environnemental du RNCREQ • Participer au Comité aviseur TEMREX • Participer à la Table d'harmonisation du Parc de la Gaspésie • Participer au Comité caribou : plan de redressement • Participer au Comité GIRN • Participer au Comité des usagers de la Baie de Cascapédia • Participer et coordonner le Comité de gestion intégrée du barachois de Carleton • Participer au Comité de gestion par bassin versant de la Rivière Bonaventure | <ul style="list-style-type: none"> • Commission sectorielle « Environnement-Gaspésie » du CRCD • Commission sectorielle « Forêt » du CRCD • Suivi des travaux de l'UTTGÎM • Comité de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles de la Commission sectorielle « forêt » • Comité agroenvironnemental du RNCREQ • Comité sols contaminés du RNCREQ • Comité aviseur TEMREX • Table d'harmonisation du Parc de la Gaspésie • Comité caribou : plan de redressement • Comité de gestion intégrée du barachois de Carleton • Comité des usagers de la Baie de Cascapédia • Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne • Juge lors de l'événement annuel Expo-Sciences à la Polyvalente aux Quatre-Vents de Bonaventure • Membre du Comité AGA chargé d'organiser l'AGA de la Coalition pour la viabilité du sud du golfe Saint-Laurent qui aura lieu à Carleton (décembre 2003 à mai 2004) <p>Le CREGÎM accède indirectement à la concertation de différents comités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Table de concertation agroalimentaire / Commission sectorielle agroalimentaire du CRCDGÎM • Comité du paysage régional • Commission sectorielle « Environnement-Îles-de-la-Madeleine » du CRCDGÎM • Comité ZIP Baie-des-Chaleurs • Table de concertation du littoral de Bonaventure • Comité de gestion intégrée de la Baie de Gaspé |

| | | | | | |
|---|--|---|--|---|--|
| 7 | Audiences et consultations publiques (incluant les participations aux soirées d'information) | Assurer l'implication du CREGIM dans les audiences et consultations publiques | | <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux audiences publiques et y faire connaître le point de vue du CREGIM -Enjeux de biodiversité pour les prochains PGAF | <ul style="list-style-type: none"> • Soirée d'information publique à Paspébiac ; présentation du « PGMR » des MRC d'Avignon et Bonaventure • Soirée d'information publique à Belledune au sujet de la construction d'un incinérateur de déchets toxiques (juillet 2003) • Soirée d'information publique à Carleton avec une délégation du Saguenay, concernant le dossier de Belledune (juillet 2003) • Soirée d'information publique et de mobilisation à Carleton « bataille contre les déchets toxiques à Belledune » (septembre 2003) • Soirée d'information publique à Bonaventure; Proposition d'un modèle de gouvernance régionale, présentée par le CRCDGÎM (septembre 2003) • Soirée d'information publique organisée par le BAPE sur les deux projets de parcs éoliens à Murdochville (septembre 2003) • Consultation publique sur les OPMV des ressources du milieu forestier pour les PGAF 2005-2010 (octobre 2003) et dépôt d'un mémoire au MRN (novembre 2003) • Consultation publique à Ste-Anne-des-Monts pour le PRDTP du MRN en vue d'implantation d'éoliennes (novembre 2003) et dépôt d'un mémoire au MRN (novembre 2003) • Organisation d'une soirée d'information publique à Carleton sur l'érosion du littoral et la géomorphologie du barachois de Carleton (décembre 2003) • Participation à la première partie des audiences du BAPE sur les projets de parcs éoliens à Murdochville (décembre 2003), et dépôt d'un mémoire au BAPE (janvier 2003) • Participation à la première partie des audiences du BAPE sur les projets de parcs éoliens à Murdochville (décembre 2003), et dépôt d'un mémoire au BAPE (janvier 2003) • Participation à une enquête pilotée conjointement par Relais-Femme et le Centre de formation populaire sur les avantages sociaux dans les organismes communautaires (février 2004) • Organisation de la consultation publique du Comité de gestion intégrée du barachois de Carleton (février 2004) |
|---|--|---|--|---|--|

| | | | | | |
|---|--------------------------|---|--|--|---|
| 8 | Groupes environnementaux | Soutenir les différentes actions des organismes environnementaux qui s'inscrivent dans le plan d'action du CREGIM | Appuyer tous projets valables qui s'inscrivent dans le plan d'action du CREGIM | | <ul style="list-style-type: none"> • Assistance lors de l'élaboration de projets • Lettre d'appui offerte à plusieurs projets • Financement d'appoint pour plusieurs projets • Recherche d'informations sur différents sujets • Expertise sur l'hydrodynamisme et l'érosion côtière • Transferts aux compétences appropriées • Accès aux archives et à la documentation du CREGÎM • Processus de sélection et d'embauche de personnel |
|---|--------------------------|---|--|--|---|

TROISIÈME VOLET : ACTIVITÉS COURANTES DU CREGÎM

| # | Thématiques | Objectifs généraux | Objectifs spécifiques | Actions | Réalisations 2002-2003 |
|----|---|---|---|---|---|
| 9 | Membership 100% des argents recueillis par le membership du CREGÎM est versé au compte du FRE | Consolider et augmenter le membership | Garder un lien continu entre le CREGIM et ses membres | <ul style="list-style-type: none"> ● Diffuser les actions du CREGIM aux membres ● Poursuivre la sollicitation auprès des différents organismes, entreprises, municipalités, intervenants et population ● Alimenter le site web ● Publier des articles dans le bulletin Écogîm | <ul style="list-style-type: none"> • Par la voie du courrier électronique, le CREGÎM a diffusé ses actions et consulté ses membres lors de l'élaboration de certains documents. • Suite à la faillite de la compagnie hébergeant le site web du CREGÎM, nous avons été dans l'obligation de reconstruire le site. En respect avec les prévisions budgétaires, le CREGÎM a retravaillé le site tout au long de l'année. • Tournée de représentation aux Îles-de-la-Madeleine où la plupart des intervenants en environnement ont été rencontrés (janvier 2004) • Publication d'un bulletin de liaison Écogîm, spécial « eau douce » |
| 10 | Visibilité de l'organisme | Assurer le rayonnement des activités du CREGIM auprès de la population | Augmenter la visibilité | <ul style="list-style-type: none"> ● Alimenter le site web ● Alimenter le centre de documentation ● Publier des articles dans le bulletin Écogîm ● Utiliser les médias pour faire circuler de l'information | <ul style="list-style-type: none"> • Participation à diverses entrevues (Radio-Canada, le Radar, CFIM, CFVM, CIEU-FM, CHAU-TV, CHNC, Radio-Gaspésie, CJMC) sur divers sujets (Projet d'inventaire de la zostère, projets du Comité de gestion intégrée du barachois de Carleton, incinérateur de Belledune, AGA 2003 du CREGÎM, etc.) • Publication d'un bulletin de liaison Écogîm, spécial « eau douce » Un bulletin double (400 copies) et une large distribution. • Envoi de communiqués de presse concernant différents sujets (Prospection gazière et pétrolière, subventions accordées par le FRE, projets du CREGÎM, Effets des tempêtes cotières, etc.) • Travaux de triage et d'archivage de la bibliothèque et de la documentation du CREEQ et du CREGÎM • Tenue d'un kiosque à New-Richmond « EAUsez votre santé » où la récolte d'échantillons d'eau de puit a été réalisée pour analyse d'eau gratuite (novembre 2003) • Tenue d'un kiosque d'information sur les travaux du CREGÎM lors de la soirée d'information sur l'érosion du littoral et la géomorphologie du barachois de Carleton (décembre 2003) • Publication d'articles divers (érosion, dossier de Belledune, bilan des réalisations du CREGÎM, invitation aux conférences, etc.) • Tournée de représentation aux Îles-de-la-Madeleine où la plupart des intervenants en environnement ont été rencontrés (janvier 2004) • Achat d'une publicité dans Graffiti stipulant que l'environnement et la santé sont 2 éléments indissociables (février 2004) |
| 11 | CA du RNCREQ | Assurer la représentation du CREGIM au CA et aux différents comités du RNCREQ | | <ul style="list-style-type: none"> ● Participer aux rencontres ● Collaborer aux travaux du RNCREQ | <ul style="list-style-type: none"> • AGA (6, 7 et 8 juin 2003) • Rencontre de l'exécutif (5, 6 et 7 septembre 2003) • Conférence téléphonique de l'exécutif (17 novembre 2003) • Rencontre régulière du C.A. (5, 6 et 7 mars 2004) • Organisation logistique du projet d'ateliers offerts aux administrateurs par le RNCREQ (mars 2004) |

*Cette section comporte les actions réalisées en 2003-2004 qui ne figuraient pas au plan d'action 2003-2004

| | | | | | |
|----|---|--|--|--|--|
| 12 | <p>Autres : -Gaz à effets de serre -Changements climatiques -Hausse des niveaux marins -Érosion côtière -Pollution atmosphérique -etc.</p> | | <p>-Améliorer et diffuser les connaissances sur différentes problématiques (pollution et atteinte au milieu, véhicules tout-terrain, protection des dunes, érosion côtière, etc.);</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • Appui à Pesca-Environnement pour leur projet de sensibilisation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (avril 2003) • Subvention accordée par le FRE à Environnement Vert-Plus pour leur campagne de sensibilisation sur les impacts pour l'environnement et la santé des projets liés à la combustion de déchets toxiques, de pneus hors d'usage ou de certaines formes d'énergie non-renouvelable... (septembre 2003) • Coordination du comité de gestion intégrée du barachois de Carleton • Collaboration étroite avec la Coalition Retour à l'Expéditeur et le RNCREQ dans la lutte acharnée contre l'implantation d'un incinérateur de sols contaminés à Belledune (diffusion de l'information, participation aux activités, communications écrites et orales avec les élus, articles écrits pour les médias) • Sortie terrain d'information concernant l'effet des tempêtes sur le chemin du camping de Carleton • Participation au Forum sur la gestion intégrée des zones côtières (N-B octobre 2003) • Membre du Comité AGA chargé d'organiser l'AGA de la Coalition pour la viabilité du sud du golfe Saint-Laurent qui aura lieu à Carleton (décembre 2003 à avril 2004) • Participation au Forum municipal de Carleton-Saint-Omer (novembre 2003) • Organisation d'une soirée d'information publique à Carleton sur l'érosion du littoral et la géomorphologie du barachois de Carleton (décembre 2003) • Conférence à Bonaventure sur la problématique de l'ensablement au port de Bonaventure (décembre 2003) • Présences pour l'acheminement à Frédéricton de la pétition contre le projet de Belledune (décembre 2003) • Participation active au Comité sols contaminés du RNCREQ • Démarches pour l'obtention d'oriflammes du Jour de la Terre pour les villes de Ste-Anne-des-Monts et Gaspé (janvier 2004) • Achat d'une publicité dans Graffici stipulant que l'environnement et la santé sont 2 éléments indissociables (février 2004) • Lettre adressée au ministre Mulcair l'invitant à rencontrer la Coalition Retour à l'Expéditeur (février 2004) • Rencontre avec le ministre Mulcair à Bonaventure avec quelques intervenants dans le dossier de Belledune (mars 2004) |
|----|---|--|--|--|--|

Plan d'action 2004-2005

*LES ACTIONS MISES EN VALEURS PAR UN CARACTÈRE GRAS SIGNIFIENT QU'ELLES ONT ÉTÉ AJOUTÉES

PREMIER VOLET : DOSSIERS RÉGIONAUX

| # | Thématiques | Objectifs généraux | Objectifs spécifiques | Actions |
|---|---|--|--|---|
| 1 | Éducation relative à l'environnement (ERE) | Maintenir un haut niveau d'ERE sur le territoire | <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et promouvoir des projets en ERE; - Assurer la diffusion de l'information et des programmes en ERE; - Assurer une bonne communication entre les organismes actifs en ERE. | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les programmes et activités en ERE |
| 2 | Milieux naturels (incluant les écosystèmes sensibles) | Protéger, mettre en valeur et appuyer le développement durable des milieux : <ul style="list-style-type: none"> - forestiers - aquatiques - humides - côtiers - agricoles | <ul style="list-style-type: none"> - Protéger les espèces menacées; - Protéger les habitats et la faune; - Protéger les paysages naturels; - Encourager des solutions concrètes à la coupe forestière abusive sur lots privés et publics; - Soutenir les organismes dans leurs actions de protection et de réhabilitation; - Soutenir les efforts éducatifs et protéger le milieu face aux OGM et aux pesticides; - Appuyer et/ou réaliser tous projets valables visant la protection des espèces menacées, le développement durable, la protection et la mise en valeur des habitats; - Soutenir les actions concertées et les processus de gestion intégrée. | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et informer les membres, les partenaires et la population sur les différentes problématiques (Écogim, site web et /ou médias) • Améliorer et rendre disponible la présentation sur l'érosion côtière • Participer au Comité GIRN (gestion intégrée des ressources naturelles) • Participer à la table de concertation du littoral de Bonaventure • Participer au Comité des usagers de la baie de Cascapédia • Coordonner un comité de concertation pour le barachois de Carleton (jusqu'en 2006) • Inventorier les herbiers de zostère du barachois de Carleton, de la Baie de Cascapédia, du barachois de Bonaventure, de la Baie de Gaspé, des Îles-de-la-Madeleine et d'une partie du littoral de la Côte-Nord |
| 3 | Gestion de l'eau | Assurer le maintien de la qualité de l'eau sur le territoire | <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les différents intervenants impliqués dans la problématique sur les bassins versants; | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes sources de contamination, les habitudes de consommation et à l'importance de protéger l'eau potable • Participer activement au comité de gestion par bassin versant de la rivière Bonaventure |

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| 4 | Gestion des matières résiduelles | Améliorer la gestion des matières résiduelles sur le territoire | <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances sur les diverses options de gestion des matières résiduelles; - Encourager les méthodes de gestion de matières résiduelles respectueuses de l'environnement; - Appuyer tous projets valables favorisant une bonne méthode de gestion et/ou la diminution des matières résiduelles. | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes problématiques de gestion • Favoriser l'action concertée et participer aux processus de gestion intégrée du territoire • Suivre de près l'évolution des Lieux d'Enfouissement Sanitaires (LES) voués à un changement (agrandissement, fermeture, etc.) |
| 5 | Énergie | Assurer la saine gestion de l'énergie | <ul style="list-style-type: none"> -S'assurer que le développement de l'énergie protège les milieux naturels (incluant les écosystèmes sensibles) -Suivre les travaux de la Régie de l'Énergie | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population à la conservation de l'énergie • Suivre le processus de consultation et de concertation régionale en matière de développement éolien, de prospection gazière et pétrolière, ou toutes autres formes d'énergie • Appuyer et assister le RNCREQ dans leur démarche de concertation auprès de la Régie de l'Énergie |
| 6 | Autres : -Gaz à effets de serre -Changements climatiques -Hausse des niveaux marins -Érosion côtière -Pollution atmosphérique -etc. | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser, informer, éduquer, améliorer les connaissances. - Soutenir les efforts de la population et/ou des élus pour améliorer la cause environnementale | <ul style="list-style-type: none"> -Améliorer et diffuser les connaissances sur différentes problématiques (pollution et atteinte au milieu, véhicules tout-terrain, protection des dunes, érosion côtière, etc.); | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes problématiques |

DEUXIÈME VOLET : PRÉSENCE EN RÉGION

| # | Thématiques | Objectifs généraux | Objectifs spécifiques | Actions |
|---|---|---|---|--|
| 7 | Concertation avec le milieu | Assurer la représentation du CREGIM sur les différents comités de concertation de la région | | <ul style="list-style-type: none"> ●Participer à la commission sectorielle « Environnement » de la CRÉ-GÎM ●Participer à la Commission sectorielle « Forêt » de la CRÉ-GÎM ●Participer au Comité agro-environnemental du RNCREQ ●Participer au Comité sols contaminés du RNCREQ ●Participer au Comité aviseur TEMREX ●Participer à la Table d'harmonisation du Parc de la Gaspésie ●Participer au Comité caribou : plan de rétablissement ●Participer au Comité GIRN ●Participer au Comité des usagers de la Baie de Cascapédia ●Participer et coordonner le Comité de gestion intégrée du barachois de Carleton jusqu'en 2006 ●Participer au Comité de gestion par bassin versant de la rivière Bonaventure ●Participer au Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne |
| 8 | Audiences et consultations publiques (incluant séances d'information) | Assurer l'implication du CREGIM dans les audiences et consultations publiques | | <ul style="list-style-type: none"> ● Participer aux audiences publiques et y faire connaître le point de vue du CREGIM |
| 9 | Groupes environnementaux | Soutenir les différentes actions des organismes environnementaux qui s'inscrivent dans le plan d'action du CREGIM | <ul style="list-style-type: none"> -Appuyer tous projets valables qui s'inscrivent dans le plan d'action du CREGIM -Appuyer les démarches de recherche pour un financement de base adéquat | |

TROISIÈME VOLET : ACTIVITÉS COURANTES DU CREGÎM

| # | Thématiques | Objectifs généraux | Objectifs spécifiques | Actions |
|----|---------------------------|---|---|---|
| 10 | Membership | Consolider et augmenter le membership | Garder un lien continu entre le CREGIM et ses membres | <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les actions du CREGIM aux membres • Poursuivre la sollicitation auprès des différents organismes, entreprises, municipalités, intervenants et population • Alimenter le site web • Publier des articles dans le bulletin Écogîm |
| 11 | Visibilité de l'organisme | Assurer le rayonnement des activités du CREGIM auprès de la population | Augmenter la visibilité | <ul style="list-style-type: none"> • Alimenter le site web • Alimenter le centre de documentation • Publier des articles • Utiliser les médias pour faire circuler de l'information |
| 12 | CA du RNCREQ | Assurer la représentation du CREGIM au CA et aux différents comités du RNCREQ | | <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux rencontres • Collaborer aux travaux du RNCREQ |

Gino LeBrasseur

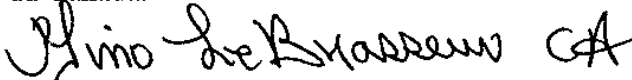
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs du
Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles

J'ai vérifié le bilan du Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles au 31 mars 2004 et les états des revenus et des dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2004, ainsi que les résultats de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.


Comptable agréé

Paspébiac, le 13 mai 2004

101-D, boul. Gérard D. Lévesque
C.P. 897, Paspébiac (Québec)
G0C 2K0
Tél. : (418) 752-2272
Fax : (418) 752-6412

Code d'éthique des administrateurs

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent code d'éthique et de déontologie détermine les devoirs et les obligations de conduite des membres du conseil d'administration du CREGÎM dans leurs différents rapports ayant trait à l'exercice de leurs fonctions.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Le membre du conseil d'administration doit :

- Témoigner d'un constant souci du respect de l'environnement et de la vie humaine ;
- Participer activement et dans un esprit de concertation à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la corporation;
- Assister aux réunions du conseil;
- Voter lorsque requis quand il est présent à une réunion du conseil;
- Agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction;
- Agir avec soin, intégrité, honneur, dignité, probité et impartialité;
- Faire preuve de rigueur, de prudence et d'indépendance;
- Être loyal et intègre envers la corporation et les autres membres du conseil d'administration et ne doit en aucun temps se rendre coupable envers eux d'un abus de confiance et de procédés déloyaux;
- Avoir une conduite empreinte d'objectivité et de modération;
- Préserver l'entière confidentialité des débats, échanges et discussions.

DEVOIRS SPÉCIFIQUES

1. Les mesures de prévention

Le membre du conseil d'administration doit :

- 1.1 Agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les règlements de la corporation;
- 1.2 Dissocier de l'exercice de ses fonctions au sein du conseil d'administration, la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires;
- 1.3 Faire preuve de réserve et de prudence à l'occasion de représentations publiques. Il doit, à cet effet, transmettre fidèlement les orientations générales de la corporation, évitant tout commentaire susceptible de porter atteinte à l'intégrité du CREGÎM;
- 1.4 Sauvegarder en tout temps son indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel;
- 1.5 Dénoncer par écrit au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du conseil d'administration ou de la corporation. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration;
- 1.6 S'abstenir de siéger au conseil d'administration et de participer à toute délibération ou décision lorsqu'une question portant un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du conseil d'administration ou de la corporation est débattue;
- 1.7 Déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a, ou qu'un membre de sa famille a, dans des entreprises, des sociétés ou des personnes morales susceptibles de conclure des contrats avec la corporation;
- 1.8 Déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout contrat de services professionnels conclu avec la corporation par lui-même, un membre de sa famille, une personne morale, une société ou une entreprise dans laquelle il a des intérêts pécuniaires.

2. L'identification de situations de conflits d'intérêts

Le membre du conseil d'administration doit :

- 2.1 Éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions spécifiques de façon objective, rigoureuse et indépendante;
- 2.2 Déclarer toute situation et s'abstenir de participer aux délibérations et décisions sur l'objet en cause lorsqu'une atteinte à son objectivité, à la rigueur de son jugement ou à son indépendance pourrait résulter notamment des relations personnelles, familiales, sociales, professionnelles ou d'affaires, de toute communication publique d'une idée ou d'une opinion ou de toute manifestation d'hostilité ou de favoritisme;

- 2.3 Prévenir tout conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir utilement ses fonctions;
- 2.4 S'abstenir de toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions au sein du conseil d'administration;
- 2.5 Sauvegarder en tout temps son indépendance et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, un membre du conseil d'administration :
 - est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux ou que son jugement et sa volonté envers le conseil peuvent en être défavorablement affectés;
 - n'est pas indépendant comme membre du conseil pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel;

Le membre du conseil d'administration ne doit pas :

- 2.6 Tirer profit de sa fonction pour tenter d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui lorsqu'il sait ou s'il est évident que tel avantage va à l'encontre de l'intérêt de la corporation, de ses membres ou de ses travailleurs;
- 2.7 Accepter un avantage de qui que ce soit alors qu'il sait ou qu'il est évident que cet avantage lui est consenti dans le but d'influencer sa décision;
- 2.8 Faire usage de renseignements de nature confidentielle ou de documents confidentiels en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui;
- 2.9 Confondre les biens de la corporation avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens matériels ou pécuniaires de la corporation, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par une résolution expresse des administrateurs.

3. Pratiques interdites reliées à la rémunération

Le membre du conseil d'administration ne doit pas :

- 3.1 Solliciter, accepter ou exiger d'une personne pour son intérêt, directement ou indirectement, un don, un legs, une récompense, une commission, une ristourne, un rabais, un prêt ou avance de fonds, une remise de dette, une faveur ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son impartialité, son jugement ou sa loyauté;
- 3.2 Verser, offrir de verser ou s'engager à offrir à une personne un don, un legs, une récompense, une commission, une ristourne, un rabais, un prêt ou avance de fonds, une remise de dette, une faveur ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre l'impartialité de cette personne dans l'exercice de ses fonctions.

4 Les devoirs et les obligations de l'après-mandat

Le membre du conseil d'administration doit :

- 4.1 Après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité de tout renseignement, débat, échange et discussion de quelque nature que ce soit dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions au sein du conseil;
- 4.2 Témoigner de respect envers la corporation et son conseil d'administration.

RÉGIME DE SANCTIONS

1. Tout manquement ou omission concernant un devoir ou une norme prévue par le présent code constitue un acte dérogatoire et peut entraîner l'imposition d'une sanction;
2. Toute personne qui est d'avis qu'un administrateur a pu contrevenir à la loi, aux règlements ou au présent code d'éthique et de déontologie en saisit le président du conseil d'administration ou, s'il s'agit de ce dernier, le vice-président du conseil d'administration;
3. Dans les dix jours, le président, ou le vice-président selon le cas, désigne des personnes chargées de faire enquête relativement à la situation ou aux allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie. Le vérificateur de la corporation est généralement la personne désignée pour mener cette enquête;
4. Le membre du conseil d'administration qui est informé qu'une enquête est tenue à son sujet ne doit pas communiquer avec la personne qui a demandé la tenue de l'enquête;
5. Les personnes désignées doivent adresser un rapport au président, ou au vice-président selon le cas, du conseil d'administration;
6. Le président, ou le vice-président selon le cas, en tenant compte des informations reçues et du rapport d'enquête le cas échéant, doit constituer un comité formé de trois administrateurs qu'il désigne;
7. Le comité notifie à l'administrateur les manquements reprochés et la référence aux dispositions législatives ou réglementaires ou à celles du code d'éthique et de déontologie. La notification informe l'administrateur qu'il peut, dans les trente jours, fournir par écrit ses observations au comité et, sur demande, être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés;
8. Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi, aux règlements ou au présent code d'éthique et de déontologie, le comité recommande aux membres du conseil d'administration d'imposer une sanction à l'administrateur concerné;
9. La sanction peut consister en une réprimande, une suspension, une révocation, une déchéance de charge ou tout autre sanction jugée appropriée, selon la gravité et la nature de la dérogation;
10. Toute sanction doit être communiquée par écrit au membre du conseil d'administration concerné.

ENQUÊTE ET IMMUNITÉ

1. Ne peuvent être poursuivies en justice en raison d'actes accomplis de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions les personnes qui effectuent une enquête ainsi que celles chargées de déterminer et d'imposer les sanctions;
2. Les personnes qui effectuent les enquêtes ainsi que celles chargées de déterminer et d'imposer les sanctions sont tenues de faire l'affirmation solennelle selon la formule contenue à l'annexe «A» du présent code.

LA PUBLICITÉ DU CODE

1. La corporation doit diffuser le présent code d'éthique et de déontologie à tous les membres du conseil d'administration;
2. Le rapport annuel de la corporation doit faire état :
 - a) Du code de déontologie;
 - b) Du nombre et de la nature des signalements reçus;
 - c) Du nombre de cas traités, de leur suivi et de leur décision;
 - d) Des noms des administrateurs ayant fait l'objet d'une sanction par l'application du présent code;
3. Les administrateurs s'engagent à se conformer au présent code d'éthique et de déontologie en signant l'engagement personnel contenu à l'annexe «B».

REMERCIEMENTS :

- Merci aux administrateurs (2003-2004) du CREGÎM pour le soutien et la confiance que vous avez manifestée envers votre équipe de travail.